

**Les allocataires à charge
de l'ONEM depuis 5 ans
et plus**

Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés depuis 5 ans et plus

Couramment, on examine le chômage de très longue durée (5 ans et +) au sein du seul groupe des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés (CCI/DEI). Comme ceux-ci ne représentent que +- 40 % de l'ensemble des allocataires à charge de l'ONEM, il nous paraît judicieux d'étendre l'analyse aux autres allocataires (à l'exception des personnes en interruption de carrière pour lesquelles ces données nous manquent et des chômeurs temporaires qui, par définition, chôment pendant de courtes durées).

Nous avons donc procédé étape par étape en commençant par les CCI/DEI de 5 ans et + de chômage soit, 101 506 personnes au mois de janvier 2002 et en clôturant par l'ensemble des allocataires à charge de l'ONEM depuis 5 ans et plus soit, 293 362 personnes.

Graphique I
Nombre de CCI/DEI depuis 5 ans et + selon le sexe et la région - Unités physiques - Janvier 2002

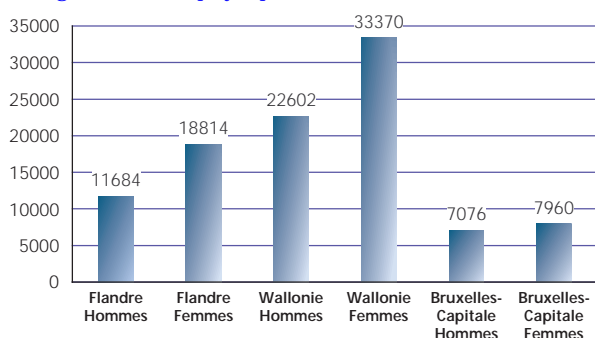
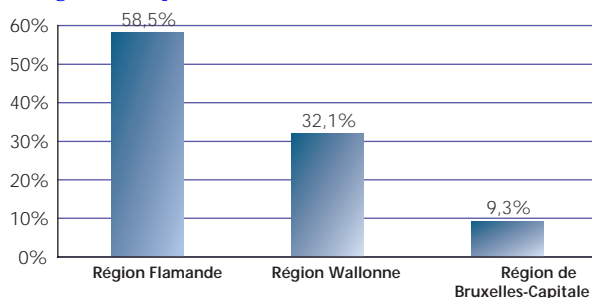


Tableau I
Part relative des CCI/DEI depuis 5 ans et + selon le sexe et la région (en %) - Unités physiques - Janvier 2002

	Hommes		Femmes		Total
	Part selon la région	Part selon le sexe	Part selon la région	Part selon le sexe	Part selon la région
Flandre	28 %	38 %	31 %	62 %	30,0 %
Part selon le sexe					100 %
Wallonie	55 %	40 %	55 %	60 %	55,1 %
Part selon le sexe					100 %
Bruxelles-Capitale	17 %	47 %	13 %	53 %	14,8 %
Part selon le sexe					100 %
Pays	100 %	41 %	100 %	59 %	100,0 %
Part selon le sexe					100 %

59 % des CCI/DEI de très longue durée (5 ans et +) sont des femmes ! De plus, la répartition régionale est nettement au désavantage de la Région wallonne qui totalise 55,1 % des CCI demandeurs d'emploi inoccupés alors que sa part au sein de la population en âge de travailler se limite à 32,1 % soit, près de 23 points pour-cent d'écart. A l'inverse, le poids de la Région flamande n'atteint que 30 % ce qui est largement inférieur à son poids relatif au sein de la population en âge de travailler qui s'élève à 58,5 % soit, 28 points pour-cent d'écart. Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale obtient un score de 14,8 % soit 5,5 points pour-cent de mali par rapport à son poids de 9,3 % au sein de la population en âge de travailler. Quant au déséquilibre hommes/femmes, il est repérable dans toutes les régions à l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale où il s'avère moins important.

Graphique II
Répartition de la population en âge de travailler selon la région – Enquête sur les forces de travail 2000 – INS



Cependant, les CCI/DEI ne regroupent pas, loin s'en faut, l'ensemble des chômeurs complets indemnifiés. D'autres statuts du chômage complet méritent que l'on s'y attarde comme le statut de chômeur âgé. Hors du chômage complet, la prépension constitue également un régime d'indemnisation dont la durée mérite toute notre attention. Procédons étape par étape ; envisageons tout d'abord la durée au sein des autres statuts du chômage complet.

Les autres chômeurs complets indemnisés depuis 5 ans et plus

Les autres statuts du chômage complet (autres CCI) regroupent les statuts 2 (chômeurs complets avec dispense pour formation professionnelle), 3 (chômeurs complets occupés dans un atelier protégé), 5 (travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR), 7 (chômeurs complets de 50 ans et + dispensés de l'inscription en tant que demandeur d'emploi), 8 (chômeurs complets dispensés de l'inscription en tant que demandeur d'emploi en raison de difficultés sur le plan social ou familial), 9 (chômeurs complets avec dispense pour reprise d'études, cours ...).

Ces statuts du chômage complet constituent une part non négligeable de celui-ci. En effet, ils totalisent en janvier 2002 près de 36 % du chômage complet global.

De plus, si on ne prend en compte que les chômeurs complets indemnisés depuis 5 ans et plus, cette part devient majoritaire. En effet, la part des personnes relevant de ces autres statuts soit, 136 051 personnes, s'élève alors à 57 % du total.

Tableau II
Nombre de CCI/DEI et autres CCI – Parts relatives toutes durées confondues et durée de 5 ans et + - Unités physiques – Janvier 2002

	Part toutes durées confondues	Part de ceux qui ont une durée de 5 ans et +
Chômeurs complets indemnisés - demandeurs d'emploi inoccupés (CCI/DEI)	64 %	43 %
Autres chômeurs complets indemnisés (autres CCI)	36 %	57 %

La répartition par sexe et par région prend alors une toute autre coloration:

Graphique III
Nombre des autres CCI depuis 5 ans et + selon le sexe et la région - Unités physiques – Janvier 2002

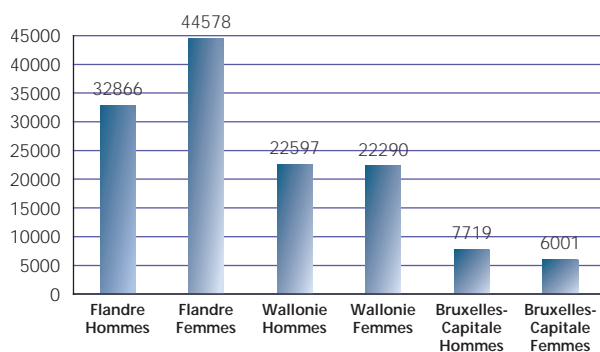


Tableau III

Part relative des autres CCI depuis 5ans et + selon le sexe et la région (en%) – Unités physiques – Janvier 2002

	Hommes		Femmes		Total
	Part selon la région		Part selon la région		Part selon la région
Flandre	52 %		61 %		56,9 %
Part selon le sexe		42 %		58 %	100 %
Wallonie	36 %		31 %		33,0 %
Part selon le sexe		50 %		50 %	100 %
Bruxelles-Capitale	12 %		8 %		10,1 %
Part selon le sexe		56 %		44 %	100 %
Pays	100 %		100 %		100,0 %
Part selon le sexe		46 %		54 %	100 %

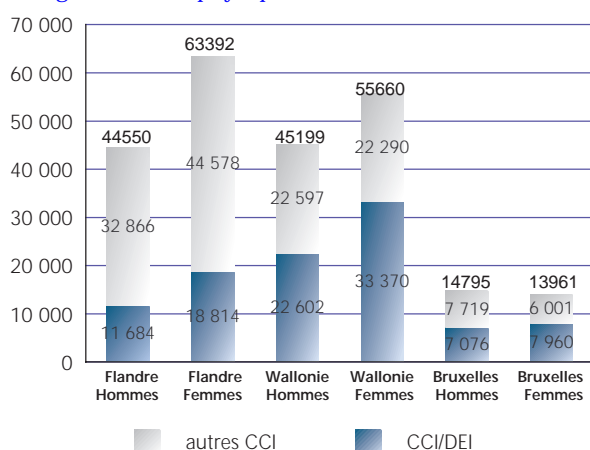
Si les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes, c'est surtout au nord du pays que le décalage entre les deux sexes est le plus marqué: en Région flamande, 58 % des autres chômeurs complets indemnisés depuis 5 ans et plus sont des femmes; en Région wallonne, on note un équilibre entre les deux sexes et en Région de Bruxelles-Capitale, le déséquilibre est au désavantage des hommes puisque les femmes bruxelloises obtiennent un score de 44 %.

Entre les régions, en regard de leur poids relatif au sein de la population en âge de travailler, les écarts disparaissent. La part de la Région flamande s'élève à 56,9 % ce qui est légèrement inférieur à son poids de 58,5 % au sein de la population en âge de travailler; la Région wallonne obtient un score de 33 % légèrement supérieur à son poids de 32,1 %. Quant au score de la région de Bruxelles-Capitale (10,1 %), il est également légèrement supérieur à son poids de 9,3 % au sein de la population en âge de travailler.

L'ensemble des chômeurs complets indemnisés depuis 5 ans et plus

Si on regroupe maintenant ces deux sous-populations – CCI/DEI d'une part, autres CCI d'autre part – on obtient la totalité des chômeurs complets indemnisés (CCI) depuis 5 ans et plus. La répartition par sexe et par région s'en trouve à nouveau profondément modifiée:

Graphique IV
Nombre de CCI depuis 5ans et + selon le sexe et la région - Unités physiques – Janvier 2002



On constate notamment que le poids des 33 370 CCI/DEI de sexe féminin qui, en Région wallonne, accusaient un chômage de très longue durée (5 ans et +) diminue considérablement lorsque d'autres sous-populations de chômeurs et chômeuses de très longue durée sont prises en compte.

Tableau IV
Part relative des CCI depuis 5ans et + selon le sexe et la région (en%) – Unités physiques – Janvier 2002

	Hommes		Femmes		Total
	Part selon la région	Part selon le sexe	Part selon la région	Part selon le sexe	Part selon la région
Flandre	43 %	41 %	48 %	59 %	45 %
Part selon le sexe					100 %
Wallonie	43 %	45 %	42 %	55 %	43 %
Part selon le sexe					100 %
Bruxelles-Capitale	14 %	52 %	11 %	48 %	12 %
Part selon le sexe					100 %
Pays	100 %	44 %	100 %	56 %	100 %
Part selon le sexe					100 %

La Région wallonne qui caracolait en tête au sein des femmes CCI/DEI de très longue durée – 55,5 % d'entre elles - rétrograde maintenant en seconde position avec une part relative de 42 %. A l'inverse, la Région flamande occupe maintenant la première position avec 48 % des femmes CCI de très longue durée. Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale voit sa part relative passer de 13 % à 11 %.

Par sexe, on notera qu'en Flandre, les femmes occupent une part relative plus importante que les hommes (48 % contre 43 %) alors qu'à Bruxelles (11 % contre 14 %) et dans une moindre mesure, en Wallonie (42 % contre 43 %), c'est l'inverse qui est vrai.

Toutefois, l'étude de l'ensemble des allocataires à charge de l'ONEM, en chômage de très longue durée (5 ans et +) serait inachevée si on ne tenait pas compte des prépensionnés à temps plein. Ces personnes ont été en effet écartées du marché de l'emploi et perçoivent entre autres une allocation à charge de l'ONEM. De surcroît, les intégrer à notre analyse permet de relativiser le déséquilibre persistant entre hommes et femmes relevé lors de l'étude du chômage complet!

Les prépensionnés indemnisés depuis 5 ans et plus

Les prépensionnés perçoivent de l'ONEM une allocation de chômage jusqu'au moment de leur mise à la retraite ; cette période s'échelonne souvent sur plus de 5 années. Le graphique V illustre la répartition par sexe et par région du nombre de prépensionnés percevant des allocations depuis 5 ans et + :

Graphique V
Nombre de prépensionnés indemnisés depuis 5ans et + selon le sexe et la région - Unités physiques - Janvier 2002

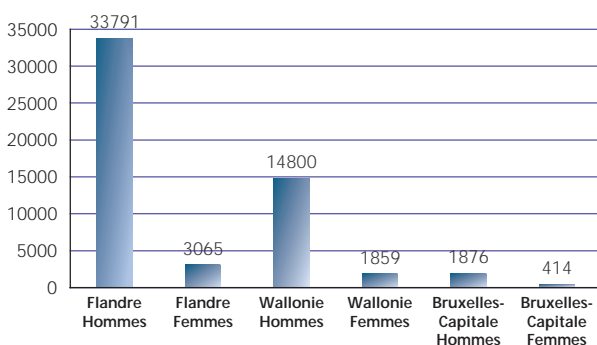


Tableau V
Part relative des prépensionnés indemnisés depuis 5ans et + selon le sexe et la région - Unités physiques - Janvier 2002

	Hommes		Femmes		Total
	Part selon la région		Part selon la région		
Flandre	67 %		57 %		66 %
Part selon le sexe		92 %		8 %	100 %
Wallonie	29 %		35 %		30 %
Part selon le sexe		89 %		11 %	100 %
Bruxelles-Capitale	4 %		8 %		4 %
Part selon le sexe		82 %		18 %	100 %
Pays	100 %		100 %		100 %
Part selon le sexe		90 %		10 %	100 %

Ce qui frappe d'emblée, c'est l'incroyable disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes prépensionnés. Une seconde constatation importante: le nombre élevé d'hommes flamands parmi les prépensionnés indemnisés depuis 5 ans et +. En effet, 90 % des prépensionnés indemnisés depuis 5 ans et + sont des hommes et 67 % de ces hommes sont issus de la Région flamande. On comprend mieux pourquoi au sein du chômage complet indemnisé de très longue durée, en Flandre, la proportion de femmes s'avère bien plus élevée que celle des hommes (59 % contre 41 % cfr. Tableau IV) : sans mettre en parallèle le chômage complet indemnisé et la prépension, l'explication de certains déséquilibres resterait donc biaisée.

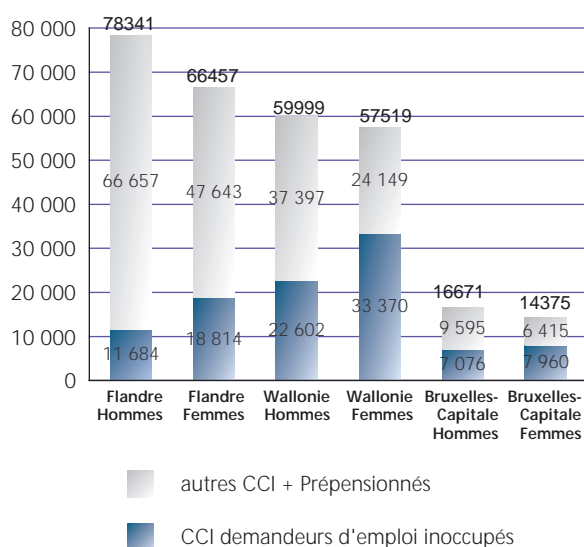
Totalisons maintenant le chômage complet indemnisé (CCI) de très longue durée (5 ans et +) et la prépension de très longue durée (5 ans et +).

Les CCI et prépensionnés depuis 5 ans et plus

Cette vision d'ensemble de l'indemnisation de très longue durée brise la vision tronquée centrée sur les seuls CCI/DEI. Non seulement, le nombre d'allocataires indemnisés depuis 5 ans et plus est beaucoup plus important hors du cadre restreint des CCI/DEI – 191 856 personnes contre 101 506 - mais également, les répartitions par sexe et par région diffèrent foncièrement. Le graphique suivant est éloquent à cet égard.

Graphique VI
Nombre de CCI + prépensionnés depuis 5ans et plus selon le sexe et la région - Unités physiques – Janvier 2002

Tableau VI



Part relative des CCI + prépensionnés depuis 5ans et plus selon le sexe et la région - Unités physiques – Janvier 2002

	Hommes		Femmes		Total
	Part selon la région	Part selon le sexe	Part selon la région	Part selon le sexe	Part selon la région
Flandre	51 %	54 %	48 %	46 %	49,4 %
Wallonie	39 %	51 %	42 %	49 %	40,1 %
Bruxelles-Capitale	11 %	54 %	11 %	46 %	10,6 %
Pays	100 %	53 %	100 %	47 %	100,0 %

Reviement de situation: les hommes sont maintenant les plus nombreux (53 % contre 47 % de femmes) à bénéficier

d'une allocation à charge de l'ONEM depuis 5 ans et + soit, en tant que chômeur complet soit, en tant que prépensionné.

Les hommes issus de la Région flamande occupent la première place avec 78 341 bénéficiaires d'indemnités de chômage ou de prépension depuis 5 ans et + au lieu des 11 684 bénéficiaires du début (CCI/DEI de 5 ans et + de chômage) soit, près de 6,7 fois plus!

Les femmes issues de la Région flamande occupent la seconde place avec près de 66 457 bénéficiaires d'indemnités de chômage ou de prépension depuis 5 ans et + au lieu des 18 814 bénéficiaires du début soit plus du triple!

Les deux sexes confondus, la Région flamande obtient un score de 49,4 % soit 9 points pour-cent de moins que son poids relatif au sein de la population en âge de travailler. On est donc loin des 28 points pour-cent d'écart mentionnés lors de l'étude des seuls CCI/DEI (graphique II)!

Quant aux hommes provenant de la Région wallonne, ils passent de 22 602 bénéficiaires à 59 999 soit plus de 2,6 fois plus!

Et quid des femmes wallonnes qui constituaient le groupe de loin le plus imposant au sein des CCI/DEI? Il rétrograde tout simplement de la première à la quatrième place ! Leur nombre passe de 33 370 à 57 519 soit moins du double.

Tous sexes confondus, la Région wallonne décroche un score de 40,1 % soit 8 points pour-cent de plus que son poids relatif au sein de la population en âge de travailler. On est donc loin également des 23 points pour-cent d'écart relevés à l'analyse des seuls CCI/DEI.

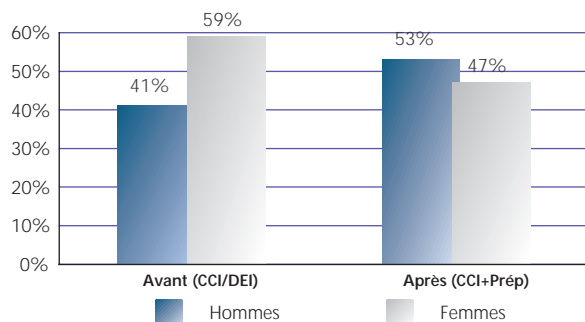
En Région de Bruxelles-Capitale, 9 595 autres allocataires masculins indemnisés depuis 5 ans et + s'ajoutent aux 7 076 CCI/DEI indemnisés depuis 5 ans et + soit 2,4 fois plus.

Les femmes issues de la Région de Bruxelles-Capitale augmentent en nombre mais dans une moindre proportion (1,8 fois plus).

Globalement, la Région de Bruxelles-Capitale voit sa part relative s'établir à 10,6 % soit 1,3 points pour-cent de plus que son poids dans la population en âge de travailler. Rappelons-nous que cet écart s'élevait à 5,5 points pour-cent lorsqu'on envisageait que les seuls CCI/DEI.

Conclusion

Graphique VII
 Comparaison entre le nombre de CCI/DEI depuis 5ans et + et le nombre de CCI + prépensionnés depuis 5ans et + selon le sexe - Unités physiques - Janvier 2002

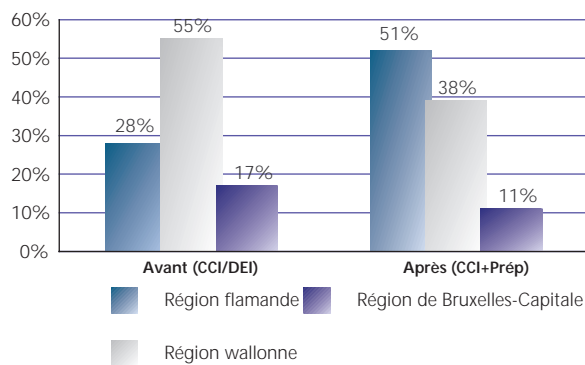


Par sexe et par région, les femmes wallonnes perdent la première place au profit des hommes flamands qui représentent le groupe d'allocataires le plus important en valeur absolue. De plus, à la lecture des deux graphiques précédents, ce sont les femmes wallonnes dont l'écart avant-après est le plus ténu (1,7 fois plus – cfr graphique VI) et à l'inverse, les hommes flamands dont l'écart est le plus conséquent (6,7 fois plus).

Par sexe, se limiter aux chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés pour appréhender le chômage de très longue durée (5 ans et +) conduit inmanquablement à fausser la réalité puisque la part relative supérieure des hommes est ainsi renversée au détriment des femmes qui voient leur part relative devenir à tort prépondérante!

Graphique VIII
 Comparaison entre le nombre de CCI/DEI depuis 5ans et + et le nombre de CCI+ prépensionnés depuis 5ans et + selon le sexe et la région- Unités physiques - Janvier 2002

Hommes



Femmes

